

Demande d'intervention cotisation à un club sportif



Comment demander ce remboursement ?

Grâce à **Mon Helan**, votre mutualité en ligne ou à l'**appli de Helan Mutualité libre** : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomssteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Helan Mutualité libre

accorde une intervention de 25 euros par année calendrier pour l'inscription dans un club sportif proposant un sport avec activité physique.

Nous accordons un remboursement pour la durée de la saison, ou pour une carte de minimum 10 séances.

Nous remboursons les frais d'affiliation à :

- un club sportif : tout club sportif qui pratique un sport reconnu par Sport Vlaanderen
- un centre de fitness : abonnement à un centre sportif où le fitness est pratiqué individuellement ou sous encadrement
- un mouvement de jeunesse : tous les mouvements de jeunesse agréés (auprès d'Ambrassade, une agence des autorités régionales)

L'intervention peut être demandée pour les clubs sportifs et organisations en Belgique ou dans l'un des pays limitrophes : France, Pays-Bas, Allemagne ou Luxembourg.

Qui peut en bénéficier ?

Tout affilié en règle de cotisations mutualistes.

Que faire pour en bénéficier ?

- Collez une vignette de la personne inscrite auprès du club sportif.
- Faites compléter et estampiller le document par le club concerné.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

A compléter par l'organisateur

Nom du club : _____

Nom de l'affilié(e) : _____

Dates de début et de fin de l'abonnement/la saison : / / à /

Discipline : _____

Date de paiement : / /

Montant payé : _____

Signature du responsable : _____ Cachet du club sportif :

Code de nomenclature : **874031**

